Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213501927-20260424-08240420261-DE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTREUIL DES LANDES
SÉANCE DU 24 AVRIL 2026

Le vingt-quatre avril deux mille vingt-six à 20h30, le conseil municipal de la Commune de Montreuil des Landes s'est réuni à la salle communale « 16, rue de Saint Christophe» après convocation légale sous la présidence de Madame BERHAULT Marie-Louise, Maire.

Etaient présents :
Madame BERHAULT Marie-Louise, Maire – Madame DURAND Marina, Première Adjointe – Monsieur BERHAULT Yves, deuxième adjoint – Madame PRÉVOST Sabrina, troisième adjointe – Monsieur ROLLO Jean-François – Monsieur MARTIN Philippe – Madame PELÉ Christèle – Monsieur FERRON Freddy – Madame SOUBELET Valérie – Monsieur RODRIGUEZ Emmanuel – Madame LE COZ Christelle, membres du conseil municipal.

Etait absent :

Date de la convocation : 8 avril 2026

Secrétaire de séance : Madame SOUBELET Valérie

EXAMEN ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 avril 2026
Le procès-verbal de la séance du 2 avril 2026 est adopté par 11 voix pour

ORDRE DU JOUR

1° - Approbation du compte de gestion 2025
2° - Approbation du compte administratif 2025
3° - Affectation des résultats du compte administratif 2025
4° - Vote des taux des taxes locales 2026
5° - Vote du budget primitif 2026
6° - Subventions 2026
7° - Programme voirie 2026
8° - Travaux de réhabilitation de la mairie et de l'atelier communal – avenants
9° - Questions diverses

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213501927-20260424-08240420261-DE

8° - Travaux de réhabilitation de la mairie et de l'atelier communal Avenant n°1 – Lot n°4 – charpente bois

Madame le Maire expose :

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la mairie et de l'atelier communal, Madame le Maire rappelle que lors de sa réunion du 17 novembre 2025, le conseil municipal avait décidé de retenir l'offre de l'entreprise COUPÉ pour un montant de 22 965.19 € HT pour le lot n°4 – charpente bois.

Toutefois, compte tenu de l'avancement des travaux, Madame le Maire expose :

Situation existante

« Lors du curage des doublages intérieurs réalisé par l'entreprise MARSE Construction, le maçon a mis en évidence la fragilité du mur de refend principal, implanté perpendiculairement aux façades Est et Ouest.

- Ce mur est fortement dégradé en raison de nombreuses ouvertures réalisées lors de travaux antérieurs.
- Une cheminée, aujourd'hui creuse, le traverse en partie centrale.
- Il s'est désolidarisé des façades Est et Ouest et n'assure plus correctement sa fonction contreventement du bâtiment.

Au regard de ces constats, le mur ne peut être conservé en l'état.

Renforcement de la charpente

En anticipation de la démolition du mur de refend principal, la mise en œuvre de deux fermes destinées à reprendre les charges de la charpente est nécessaire. Ces deux fermes, disposées de part et d'autre du mur, devront être mises en place par le charpentier.

Démolition du mur principal

Une fois les deux fermes mises en place, la charpente est sécurisée. La démolition du mur de refend principal peut alors être engagée, du haut vers le bas, jusqu'au rez-de-chaussée.

Création d'une poutre et de tirants de chaînage

Afin d'assurer le contreventement du bâtiment et de reprendre les charges du futur plancher du R+1, il est proposé :

- la réalisation de tirants de chaînage au niveau de la charpente
- la réalisation d'une poutre en béton armé en remplacement du mur de refend démoli
- la reprise de cette poutre par deux poteaux en béton armé intégrés dans les murs existants
- l'ensemble sera solidarisé aux façades Est et Ouest par un tirant, afin d'assurer la cohésion structurelle du bâtiment
- un plancher en bois sera mis en œuvre, conformément au projet initial

Impacts sur le projet existant

Cette opération engendre de nombreux impacts sur le projet initial :

- Lot n°3 - MARSE CONSTRUCTION – Démolition – Gros œuvre
- Lot n°4 – COUPÉ Jérôme – Charpente bois
- Lot n°5 – COUPÉ Jérôme – Couverture ardoise
- Lot n°9 – ATELIER MENUISERIE BG – Menuiseries intérieures
- Lot n°10 – THEHARD PEINTURE - Sols souples

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213501927-20260424-08240420261-DE

- Lot n°12 – INOKER ENERGIE – Ventilation – plomberie
- Lot n°13 – VELEC INDUSTRIEL : Electricité Courants Forts et Faibles

La démolition du refend principal permettra un gain de surface au rez-de-chaussée qui sera restitué à l'accueil. »

Madame le Maire ajoute qu'il y a lieu de prévoir un premier avenant au niveau du lot n°4 « charpente bois » pour la réalisation des travaux suivants :

- Devis présenté par l'entreprise COUPÉ Jérôme qui se résume comme suit :

Mise en sécurité : échafaudage tubulaire	628,00 € HT
Phase préliminaire : prise de côtes sur le site	140,00 € HT
Charpente : Fourniture et pose d'une charpente bois sapin traité CL2 comprenant entraits, arbalétriers, moises jambes de force, poinçon en 75/200 de blochets en 63/175 pour 2 fermes principales	3 652,00 HT
Complément en longueur de soliveau pour le plancher ainsi que de dalle OSB ép. 18 mm	403.00 HT
Divers : manutention et levage	312,00 € HT

Montant HT : 5 135,00 €
TVA (20%) : 1 027,00 €
Montant TTC : 6 162,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident par 11 voix pour :
- d'émettre un avis favorable
- de porter le montant du marché du lot n°4 – charpente bois – à 28 100.19 € HT
- d'autoriser Madame le Maire à signer et à notifier l'avenant n°1

Pour extrait conforme certifié exécutoire,

A Montreuil des Landes, le 28 avril 2026
Le Maire,

MAIRIE DE MONTREUIL-DES-LANDES 35

Marie-Louise BERHAULT

La secrétaire de séance,

Valérie SOUBELET